



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# #URGENCE EMPLOI

## L'APRÈS-CRISE SANITAIRE SE PRÉPARE DÈS MAINTENANT : LE PLAN DE LA CFDT POUR FAIRE COLLECTIVEMENT LE CHOIX DE L'EMPLOI

Nos vies personnelle et professionnelle sont encore fortement marquées par la pandémie de Covid-19. Parce que la situation sanitaire n'est pas encore complètement stabilisée, l'incertitude continue à peser sur notre capacité à nous projeter dans l'avenir. Pourtant, les enjeux de sortie de crise sanitaire sont devant nous.

En effet, si le soutien massif à l'économie et l'activité partielle contribuent encore globalement à la préservation des activités et de l'emploi, ils n'ont pas vocation à durer, et la sortie de crise sanitaire ne signifiera pas la fin de la crise économique et sociale.

La réalité qui se dessine, ce sont des difficultés économiques et sociales, différentes selon les territoires et les activités. Selon les premières données disponibles, l'emploi dans les territoires va subir très diversement les impacts de la crise sanitaire. La sortie, même progressive, de la mise sous perfusion de l'économie, risque de s'accompagner d'une accélération des suppressions d'emploi et d'un recours accru aux contrats courts. Au vu de l'argent public investi massivement jusque-là, une sortie trop rapide anéantirait en grande partie les efforts pour préserver l'emploi. Pour la CFDT, la sortie des mesures d'urgence est une étape décisive, **rater cette dernière marche n'est pas une option.**

REJOIGNEZ LA CFDT :  
[cfdt.fr/adhesion](https://cfdt.fr/adhesion)

 @CFDT

 /la.CFDT

 @cfdt\_officiel

 CFDT

[CFDT.FR](https://cfdt.fr)

### Limiter l'impact sur l'emploi et préparer l'avenir

Pour la CFDT, l'après-crise sanitaire se prépare donc dès maintenant.

Réussir cette transition se jouera sur notre capacité à limiter ses stigmates, à ne laisser personne au bord du chemin, à préparer les mutations structurelles. Cela nécessite d'anticiper les conséquences sociales, économiques et sociétales, en répondant à la fois à l'urgence de très court terme et aux enjeux de long terme. À cette fin, il importera de ne pas sortir brutalement des mesures actuelles et de mettre en place d'autres dispositifs d'accompagnement.

C'est la responsabilité de l'État, des collectivités territoriales, des entreprises, des organisations syndicales et patronales d'ouvrir des perspectives, de dialoguer, de confronter points de vue et objectifs, et de construire ainsi collectivement les solutions concrètes et efficaces devant tendre vers un seul but : la préservation et le développement de l'emploi.

## 1. UN MAINTIEN DES AIDES AUX ENTREPRISES SOUS CONDITIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES ET D'UN DIALOGUE SOCIAL AMBITIEUX

La sortie du « quoi qu'il en coûte » ne doit pas se traduire par la fin des aides publiques aux entreprises du jour au lendemain. Au contraire, la CFDT prône un arrêt progressif, adapté à chaque situation. Cela implique de poursuivre les mesures d'aides directes et sectorielles aux entreprises, le temps de la transition, et selon leurs difficultés économiques et financières, pour leur permettre de relancer leurs activités, de se transformer et se moderniser.

### POUR CELA, LA CFDT REVENDIQUE DE :

- **Faire du dialogue social et économique dans les branches une condition du maintien des aides aux entreprises dans la phase de transition**, afin d'évaluer les effets de la poursuite ou de la réduction des aides. Il s'agira également de réaliser un diagnostic partagé sur les vulnérabilités des secteurs et sur les enjeux de transformation à moyen et long terme au sein des branches et des filières. La définition partagée des indicateurs pertinents de suivi et de contrôle des aides sera un élément clé.
- **Maintenir le taux de prise en charge des entreprises et le taux d'indemnisation des salariés dans le cadre du dispositif d'activité partielle, tant que la situation sanitaire du pays demeure fragile** et entraîne de fortes difficultés pour certains secteurs (HCR). Le dispositif a largement fait la preuve de son efficacité depuis le début de la crise sanitaire.

## 2. DES SOLUTIONS TERRITORIALES SUR MESURE, EN COOPÉRATION AVEC TOUS LES ACTEURS

Les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire touchent les secteurs et les entreprises de manière hétérogène. C'est également le cas des territoires, avec le risque d'accentuer les inégalités antérieures à la crise.

Des réponses nationales sont absolument nécessaires pour compléter la boîte à outils au service de l'emploi et des compétences. Pour être efficaces, ces politiques devront être connues et accessibles au plus grand nombre, et devront s'appuyer sur la mobilisation de tous les acteurs dans les bassins d'emploi et de vie.

### POUR CELA, LA CFDT REVENDIQUE DE :

- **Élaborer un plan « Territoires résilients » pour identifier à l'échelle des territoires les atouts et les fragilités, les ressources mobilisables et les besoins en termes d'investissement et de compétences**. Cela nécessite la réalisation d'un diagnostic partagé, à partir d'indicateurs économiques, sociaux et environnementaux pour éclairer les politiques publiques en matière de développement économique, d'emploi, de formation. Pour la CFDT, l'enjeu sera ensuite d'apporter des réponses et des moyens adaptés à la diversité des situations.

- **Créer un fonds public d'innovation territoriale pour encourager la mobilisation collective.**

La coopération de tous les acteurs (État et services publics, collectivités locales et territoriales, représentants des salariés, des employeurs, opérateurs de l'emploi, de la formation et de la certification, etc.) sera une condition clé pour construire des solutions d'accompagnement adaptées à la situation de l'emploi et de l'économie en proximité, prenant en compte les enjeux de la transition écologique :  
Gestion prévisionnelle emploi compétences territoriale, Parcours emploi compétences, cellule d'accompagnement pour les salariés des petites entreprises, etc.

### 3. ASSURER LE REBOND DE L'EMPLOI

**Pour la CFDT, la reprise économique doit embarquer tous les travailleurs, qualifiés ou non, les personnes en situation de précarité et les plus éloignées de l'emploi, pour que les problèmes d'avant la crise sanitaire, toujours présents, ne s'amplifient pas...**

#### 1. ACTIVER TOUS LES DISPOSITIFS POUR ÉVITER LES LICENCIEMENTS

- **Obliger les employeurs à démontrer à leur Comité social et économique (CSE) et à l'inspection du travail que tous les dispositifs permettant d'éviter les licenciements (Activité partielle longue durée, Transco) ont bien été pris en compte, avant tout Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), Plan de départs volontaires et Rupture conventionnelle collective (RCC).** Cela impliquerait, en amont ou en début de procédure, que le dossier remis au CSE et à la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets) fasse utilement le point sur ces alternatives.
- **Interdire les Accords de performance collective (APC) à durée indéterminée :** des bilans d'étapes et des clauses de revoyure doivent être intégrées dans les accords afin de circonscrire les mesures mises en œuvre dans le temps.
- **Rémunérer à 100 % les salariés en Activité partielle longue durée pendant les périodes de formation et rembourser les entreprises à 100 %** pour les inciter à développer la formation pendant cette période.

#### 2. POUR UNE UTILISATION RESPONSABLE DES CONTRATS COURTS

- **Améliorer le CDI intérimaire**, pour le rendre plus attractif pour les salariés, en revalorisant la garantie minimale mensuelle de rémunération entre deux missions (basée sur l'ancien salaire) et en renforçant l'accompagnement et la formation. En complément, la CFDT revendique un accompagnement individualisé de tous les intérimaires (avec des obligations accrues en formation) et une réduction de la zone géographique de localisation des missions proposées (des personnes en CDI intérimaire).
- **Créer un véritable socle de protection sociale pour améliorer la situation des travailleurs saisonniers** (prime de précarité obligatoire, garantie de réembauche d'une saison à l'autre, mutuelle, prévoyance, accès facilité au logement, accompagnement renforcé, etc.). De plus, en période de reprise, la CFDT revendique que les saisonniers de l'été 2021 (après les saisonniers d'hiver) soient recrutés aux périodes habituelles de façon à pouvoir bénéficier de l'activité partielle.

REJOIGNEZ LA CFDT :  
[cfdt.fr/adhesion](https://cfdt.fr/adhesion)

- **Restreindre les conditions légales de recours au CDD d'usage**, appliquer un contrôle beaucoup plus strict pour limiter les abus favorisés par leur très grande facilité d'utilisation et allouer la prime de précarité aux salariés concernés.

### 3. BOOSTER LES RECRUTEMENTS DANS LES TPE-PME ET ASSOCIATIONS

**La fin des restrictions sanitaires devrait s'accompagner d'un rebond d'activité dans les secteurs qui ont subi les mesures de restriction les plus fortes.** Nous devons anticiper plusieurs risques : l'attentisme des employeurs, avec le risque de différer les embauches ; l'allongement du temps de travail des salariés en poste ; la multiplication de contrats très courts pour réduire les risques liés à la reprise. La CFDT propose donc une aide temporaire et ciblée pour répondre à ces risques.

- **Instaurer une prime temporaire à l'embauche conditionnée à la durée du contrat dans les TPE-PME et associations** issues des secteurs impactés par les fermetures administratives afin de booster les recrutements en contrat long lors de la période de reprise d'activité.

### 4. INTÉGRER TOUS LES TRAVAILLEURS DANS LA REPRISE, PRÉVENIR LE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE ET LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ.

**Davantage percutés par la crise, les travailleurs qui ont un emploi précaire et peu reconnu risquent de basculer dans le chômage de longue durée.**

La CFDT revendique de :

- **Créer des emplois aidés en contrats de longue durée (CDD longs ou CDI) pour les demandeurs d'emploi de plus de 6 mois et peu qualifiés.** Les employeurs privés (y compris les associations) ou employeurs publics devront permettre une reconnaissance des compétences acquises par la dynamique de travail (par exemple, via l'Action de formation en situation de travail).
- **Faire évoluer le fonds de solidarité pour les travailleurs indépendants afin de les intégrer au rebond de l'emploi et leur permettre d'être parties prenantes de la relance.**

### 5. FAIRE DE L'EMPLOI UNE CLÉ D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La reprise doit mettre notre économie sur les rails de la transition écologique, qui va transformer de nombreux emplois et compétences, en créer et en détruire.

La CFDT plaide pour une stratégie économique offensive visant à accélérer le rythme de la transition et profiter à plein des possibilités d'emploi dans de nouvelles filières.

- **Soutenir la transformation d'activités existantes et le développement de nouvelles activités avec un investissement ambitieux sur l'emploi, par la création par exemple d'une aide forfaitaire.**